

RCS : DOUAI Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00675 Numéro SIREN : 824 264 923 Nom ou dénomination : 2SN

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2021 sous le numéro de dépôt 85

6 JAN. 2021

RAPPORT DE GESTION PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2019

Cher Associé,

Nous vous avons convoqué conformément à la Loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et vous demander notamment de vous prononcer sur les résultats et leur affectation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres dossiers et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

L'exercice clos le 31 décembre 2019, a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires net de 211 524 euros.

Les Produits d'exploitation se sont élevés à 262 441 euros. Les charges d'exploitation se sont élevées à 281 859 euros. Le résultat d'exploitation est donc déficitaire pour un montant de (19 418) euros.

Après décompte d'un crédit d'impôt de (25 280) Le résultat courant avant impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est bénéficiaire de 4 650 euros.

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Durant l'exercice écoulé la société a lancé un projet d'innovation qui a bénéficié d'une subvention de 50 917 € et d'un crédit d'impôt de 25 280€

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La loi n° 2020 290 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 publiée le 23 mars 2020 a déclaré un état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2020. Depuis le gouvernement a adopté des mesures exceptionnelles pour faire face à la pandémie et soutenir les entreprises, à ce titre la société a eu recours :

- Au télétravail ;
- Aux mesures de protection sanitaires (masques, distances sociales, rendez-vous en ligne pour limiter les interactions physiques avec les clients et fournisseurs) mises en place afin d'assurer la poursuite de l'activité ;
- A la demande de versements des aides à l'innovation ;
- La crise « COVID19 » a nécessité le recours au télétravail des sociétés filles. Cette crise aura un impact économique non mesurable à ce jour

3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de la crise liée à l'épidémie de Covid 19 et de ses conséquences, un certain nombre d'incertitudes demeurent au regard de notre capacité à :

- maintenir notre chiffre d'affaires ;
- maintenir ou développer l'export ;
- rechercher de nouveaux marchés ;
- maintenir l'emploi, etc..

4 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément à la loi LME du 4 août 2008 et à compter du 1^{er} janvier 2009, nous vous précisons que les contrats avec les fournisseurs prévoient des délais de paiement inférieurs ou égaux de 45 jours fin de mois.

Date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
2019	5 700 €	19 018 €	0 €	00 €

5 CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous indiquons que notre activité n'a aucune conséquence sociale et environnementale.]

6 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le projet Smartflow lancé en 2019 a pour objectif de permettre de produire une nouvelle offre de services innovante

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société 2sn n'a pris aucune participation

8 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'assemblée d'affecter le résultat de l'exercice soit un bénéfice de 4 650 euros au compte report à nouveau.

9 SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.

10 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous informons des conventions signées ci –dessous :

1/ Le bail des nouveaux bureaux du Havre pour un montant de loyer annuel de 8 200€ et de provisions pour charges de 3 222 € (taxe foncières et charges communes) à été signé avec la société ARRAKIS.

11 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, votre Président vous informe, qu'aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant l'attribution gratuite d'actions.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

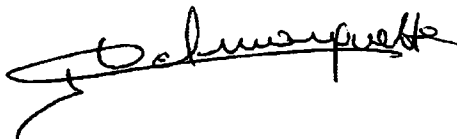
Votre Président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à DOUAI

Le 30 septembre 2020

Le Président

Jomajup représentée par Madame Josette Delmarquette



Copie certifiée conforme
à l'original



390 av. du Maréchal Leclerc
59500 Douai
Tel: 09 72 58 66 30
compta@2sn.fr

SARL au capital de 10 000 €
R24 264 923 RSC Douai
TVA FR66 R24 264 923 APE 4322A



TRIBUNAL DU COMMERCE

66, rue Saint Julien
59500 DOUAI

Madame, Monsieur,

Je soussignée Madame Josette DELMARQUETTE, née le 15/12/1945 à Amiens, Président de la société 2SN dont le siège social se situe au 390 avenue du Maréchal Leclerc à Douai, donne, par la présente lettre, pouvoir à Madame Christelle BEDART, née le 01/05/1971 à Aubry et demeurant au 29 Chemin du Bois des Caures 62117 Brebières, pour accomplir en mon nom les actes mentionnés ci-dessous :

- Dépôt rapport du commissaire aux comptes, exercice clos le 31 décembre 2019

A cet effet, j'autorise Madame Christelle BEDART à signer pour moi et en mon nom des formulaires et des documents. Madame Christelle BEDART pourra également, pour moi, demander tout document nécessaire.

Je profite de ce courrier pour vous joindre une copie de ma pièce d'identité, ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de la personne qui me représente.

Fait à DOUAI, le 1^{er} décembre 2020

Signature



390 av. du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI
Tél : 09 72 58 86 30
Compta@2sn.fr
SASL en capital de 10 000€
RCS 364 923 836 Douai
TVA FR64 824 364 923 APE 6302A

2SN

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

**Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI**

824 264 923 RCS DOUAI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

SARL FIDUCIAIRE LHP - 8 rue Marie Marvingt ZAC Croix Blandin - 51100 REIMS
Commissaire aux Comptes

2SN

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

**Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI**

824 264 923 RCS DOUAI

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

A l'associée de la société 2SN,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2SN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « crise sanitaire Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence de la crise sanitaire sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives notamment à la comptabilisation des immobilisations.

Nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles effectuée par la société. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour dépréciation des créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour. Nous avons également mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées pour les clients dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 18 septembre 2020

Pour la SARL Fiduciaire LHP

Représentée par M. Laurent TILLY
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 380	5 380		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 777	790	5 987	432
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 400		5 400	
	TOTAL (II)	17 557	6 170	11 387	432
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	192 461	11 548	180 913	254 952
	Autres créances	127 021		127 021	37 927
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	13 903		13 903	38 323
	Charges constatées d'avance	5 154		5 154	742
	TOTAL (III)	338 539	11 548	326 991	331 943
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		356 096	17 718	338 378	332 375

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

5 400

(3) dont créances à plus d'un an

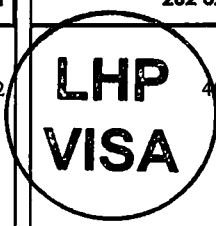
Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	93 163	95 444
	Résultat de l'exercice	4 650	(2 282)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		107 813	103 163
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 718	69 435
	Dettes fiscales et sociales	59 013	72 719
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		146 834	87 059
Total des dettes		230 565	229 213
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		338 378	332 375
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 649,96	(2 281,75)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		230 565	229 213
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2019		31/12/2018
		France	Exportation	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 740		4 740
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	206 784		206 784
	Montant net du chiffre d'affaires	211 524		211 524
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			50 917
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			7 494
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation (1)			262 441
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			4 702
	Variation de stock			405
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes			81 851
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 198
	Salaires et traitements			138 116
	Charges sociales du personnel			52 212
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations			306
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			1 972
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			502
	Total des charges d'exploitation (2)			281 859
RESULTAT D'EXPLOITATION				(19 418)
				(2 282)



 LHP

 VISA

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 418)	(2 282)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(19 418)	(2 282)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 212	
	Total des charges exceptionnelles	1 212	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 212)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(25 280)	
TOTAL DES PRODUITS		262 441	262 029
TOTAL DES CHARGES		257 791	264 311
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 650	(2 282)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexes

LHP
VISA

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 338 378 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 262 441 euros et un total **charges** de 257 791 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 4 650 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.



Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

CRISE SANITAIRE COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

**LHP
VISA**

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	5 380					5 380
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 380					5 380
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers			5 860			5 860
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	917					917
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		917		5 860			6 777
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés			5 400			5 400
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			5 400			5 400
TOTAL		6 297		11 260			17 557

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	5 380			5 380
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 380			5 380
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	485	306		790
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	485	306		790
TOTAL		5 865	306		6 170

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	9 576	1 972		11 548
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	9 576	1 972		11 548
TOTAL GENERAL		9 576	1 972		11 548
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 972		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 400	5 400	
	Clients douteux ou litigieux	13 858	13 858	
	Autres créances clients	178 603	178 603	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 853	1 853	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	25 280	25 280	
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 994	6 994	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	92 250	92 250	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	644	644	
	Charges constatées d'avances	5 154	5 154	
TOTAL DES CREANCES		330 036	330 036	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 718	24 718		
	Personnel et comptes rattachés	10 969	10 969		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 800	13 800		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	32 937	32 937		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 307	1 307		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	146 834	146 834		
TOTAL DES DETTES		230 565	230 565		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

**2SN, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 10 000 euros
390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 59500 DOUAI
823 692 744 RCS Douai**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 septembre 2020**

L'an deux mille vingt le 30 septembre à 11 heures,

390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC à DOUAI

1. **2SN, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 10 000 euros**, dont le siège social est situé 390 av Marechal Leclerc 59500 Douai, inscrite sous le numéro d'identification unique 824 264 923 RCS Douai, représentée Madame Josette Delmarquette, présidente de la société JOMAJUP dûment habilité aux fins des présentes en qualité de président s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Madame Josette Delmarquette représentante de la société JOMAJUP l'associée unique Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Josette Delmarquette est nommée secrétaire de séance.

Fiduciaire L.H.P, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et affectation du résultat,
- La rémunération et le remboursement des frais du président
- Quitus au Président,
- État des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation, s'il y a lieu, de telles conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés approuvent, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un résultat net bénéficiaire de 4 650 euros et décident de l'affecter en totalité au poste Report à nouveau.

SECONDE DECISION

Les associés approuvent la nouvelle conventions présentées au rapport de gestion à savoir :

1/ Le bail des nouveaux bureaux du Havre pour un montant de loyer annuel de 8 200€ et de provisions pour charges de 3 222 € (taxe foncières et charges communes) a été signé avec la société ARRAKIS.

TROISIEME DECISION

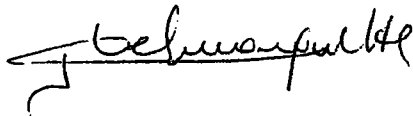
Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès- verbal, qui après lecture est signé par le bureau de séance.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès- verbal, qui après lecture est signé par le bureau de séance.

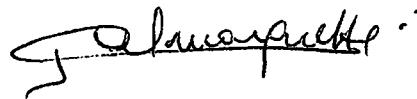
Le président :

Madame Josette Delmarquette



Le secrétaire

Madame Josette Delmarquette



Copie certifiée conforme
à l'original.

2/sn
390 av. du Maréchal Leclerc
59500 DOULLE
Tél : 03 20 38 86 30
compta@2sn.fr
SAS au capital de 10 000 €
RCS 204 923 830
TVA FR 204 923 830